

DÉROULÉ D'UN BAPTÊME DE PLONGÉE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AVEC LE BASSIN MOBILE DU CODEP 29 - LE 14 JUIN 2025.

1

ACCUEIL :

L'accueil se fait par les moniteurs de plongée spécialisés dans la plongée pour personnes en situation de handicap.

Nous vérifions les papiers : questionnaire sans réponse positive ou Certificat de non Contre-indication à la plongée (CACI), autorisation de la personne responsable pour les mineurs et personnes sous tutelle.

2

PREPARATION :

Nous vous préparons votre matériel de plongée : gilet, détendeur, bouteille, palmes, masque, combinaison.

Vous pouvez vous changer dans une tente dédiée, seul ou accompagné d'une personne de confiance ou d'un moniteur de plongée.

Votre ou vos moniteurs vous accompagnent au bord du bassin, soit par les escaliers, soit en utilisant les moyens mis à disposition, dont une chenillette qui permet d'accéder au bassin, même en fauteuil roulant.

3

LA PLONGEE :

Vous êtes accompagné d'un ou de deux moniteurs de plongée spécialisés pour les dernières consignes, votre mise à l'eau et la séance sous l'eau.

Le bassin étant vitré, vous pouvez demander à votre famille ou vos amis de venir pour des photos.

4

A L'ISSUE DE LA PLONGEE :

Votre moniteur vous accompagne pour le retour à la tente vestiaire, s'occupe de vous jusqu'à ce que vous soyez changé.

Un diplôme de baptême de plongée vous sera ensuite remis.

POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS, VOUS POUVEZ JOINDRE LE RÉFÉRENT RÉGIONAL HANDISUB :

YANNICK EON AU 06 77 04 47 92